



MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 17 décembre 2019

Etaient présents : Mmes METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir de Mme BOUTET), RAVARD Alexandra (Pouvoir de Mr THEBAULT André), MM AUDOIT Claude, GABORIAU Sébastien, LELAURE Nicolas (Pouvoir de Mme ROLLAND Christiane), MESSÉ Alain, MOINARD David, VALADE David et HENRIET Christian (Pouvoir de HENRIET Pierre), Maire
Excusés : Mmes BOUTET (Pouvoir à Mme PEPIN), ROLLAND Christiane (Pouvoir à Mr LELAURE Nicolas), MM HENRIET Pierre (Pouvoir à Mr HENRIET Christian), PAIRAUD Guillaume, THEBAULT André (Pouvoir à Mme RAVARD Alexandra)
Secrétaire : Mr VALADE David

Votants : 14 dont 4 pouvoirs

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 2 décembre 2019

Rémunérations des agents recenseurs

Mr le Maire rappelle que lors du conseil du 2 décembre dernier les 2 agents recenseurs ont été nommés (Mme CHOYEAU Françoise et Mme METEAU Annie).

Il rappelle qu'elles seront rémunérées de la façon suivante : au prorata du nombre de bulletins de logements (1 € 13 brut) et bulletins individuels (1 € 72 brut) collectés du 16 janvier au 15 février 2020 en incluant la journée de formation et la tournée de reconnaissance soit 16h au taux horaire du SMIC en vigueur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la rémunération des agents recenseurs. (13 voix pour – 1 abstention)

Demande de location locaux boulangerie (partie commerciale)

Suite à la demande de Mr et Mme LAM, le conseil accepte de louer une partie commerciale du bâtiment de l'ancienne boulangerie pour une activité qui devra inclure un dépôt de pain (10 voix pour – 2 abstentions – 2 voix contre).

Un bail d'un an sera réalisé, après lequel une prolongation ne sera possible qu'avec l'accord des deux parties.

Tarifs location locaux boulangerie

Concernant le montant du loyer, le conseil après discussion, se prononce sur un montant de 200 € mensuel (12 voix pour – 2 abstentions).

Concernant la machine à pain de La Porte de L'île, Mme COIRIER a évoqué la possibilité de poursuivre l'activité.

Le conseil se prononce à l'unanimité pour un loyer mensuel de 5 € pour la mise à disposition de l'emplacement.

Dans l'hypothèse où un nouveau bail est nécessaire, le conseil opte pour prendre en charge à 50 % sa rédaction notariale (7 pour 50 % - 1 pour 75 % - 6 pour 100 %).

Concernant l'acte affaissant à la location du bâtiment de l'ancienne boulangerie de Souil, le conseil opte pour une prise en charge par les locataires (11 voix pour 100 % et 3 pour 50 %).

Questions et informations diverses

Mr le Maire informe de

- L'Assemblée Générale du Parc le 24 janvier 2020
- La commission des impôts le 17 février 2020
- La visite d'un expert pour la salle des fêtes le 23 janvier 2020

Mr Le Maire lit une lettre d'une administrée concernant un projet MAM (Maison d'Assistantes Maternelles). Elle demande l'avis du conseil. Encouragements unanimes.

Sébastien GABORIAU informe le Conseil Municipal qu'à l'occasion du nettoyage de sa parcelle, un administré demande s'il peut procéder au nettoyage d'un bord de chemin communal adjacent. (Accord du Conseil Municipal).

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 23 décembre 2019 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

À Saint-Pierre-le-Vieux, le 19 décembre 2019

Le Maire,
Christian HENRIET

